

IGOR MEL'ČUK

PARTIES DU DISCOURS ET LOCUTIONS

Sommaire

1. Une locution est une unité lexicale, qui doit avoir son propre article de dictionnaire ; dans la structure syntaxique profonde [= SSyntP] d'une phrase, elle occupe un seul nœud, mais correspond à un sous-arbre dans la SSynt de surface [= SSyntS], car à ce niveau, c'est un syntagme. Le problème se pose alors : Comment, dans un dictionnaire grand public, assigner à une locution la partie du discours ?
2. Les parties du discours [= PartDisc] sont discutées en termes généraux. Nous proposons de distinguer les PartDisc profondes (linguistiquement universelles) et les PartDisc de surface (caractéristiques d'une langue particulière) ; les deux sont les partitions des lexies selon les ensembles de règles linguistiques qui s'appliquent à ces lexies. De plus, il faut utiliser dans le dictionnaire les traits syntaxiques : les caractéristiques du comportement des lexies qui n'induisent pas leur partition mais spécifient, pour une lexie donnée, les constructions dans lesquelles elle peut apparaître.
3. Les PartDisc des lexies monolexémiques françaises sont décrites en termes de cinq PartDisc profondes et huit PartDisc de surface.
4. Étant une lexie multilexémique, c'est-à-dire un syntagme, une locution ne peut pas avoir une PartDisc de surface. Pour une locution, on indiquera donc sa *pseudo*-PartDisc de surface, c'est-à-dire sa caractéristique en tant que groupe syntaxique, et sa PartDisc profonde — sous forme d'expression « emploi X-al », où X est une PartDisc profonde (par exemple, « emploi adverbial »). Ainsi, pour *en miettes* on écrira « groupe prépositionnel, emploi adjectival » (*une voiture en miettes, La voiture était en miettes*).
5. Certaines expressions phraséologisées (par exemple, de type *en vain* ou *par contre*) ne sont pas des locutions, mais des mots (historiquement) composés. Si on les considérait comme des locutions, leur SSyntS ne serait pas "normale", en ce sens qu'elle ne pourrait pas être traitée par les règles générales de la langue. Un mot composé phraséologisé occupe un seul nœud dans la SSyntS de la phrase et est décrit dans le dictionnaire comme une lexie monolexémique.
6. Les locutions nominales et prépositionnelles employées adjectivement (par exemple, *voiture en miettes*) sont opposées aux adjectifs invariables (par exemple, *règle standard, copie pirate*) ; des tests syntaxiques pour les adjectifs invariables du français sont introduits.
7. Pour illustrer nos propos, nous donnons une petite liste de locutions et de mots composés phraséologisés du français munis des informations sur leur PartDisc, du type proposé ci-dessus.

À Alain Polguère, avec reconnaissance et affection

1. Introduction : problème posé

Un dictionnaire d'une langue donnée doit décrire ses unités lexicales, ou *lexies*. Une *lexie* est soit un *lexème* (= mot pris dans une acception définie), soit un *phrasème* (= expression phraséologique prise dans une acception définie) d'un de deux types majeurs : un *phrasème complet* ou un *quasi-phrasème* (MEL'ČUK 1995 : 176-179, 2003b : 23-26 ; les *phrasèmes* du troisième type majeur, à savoir — les *semi-phrasèmes*, ou *collocations*, ne sont pas des *lexies*). Dans cet article, nous considérerons les dictionnaires de type DEC — Dictionnaire Explicatif et Combinatoire (MEL'ČUK 1978, 1981, 1988b, MEL'ČUK *et al.* 1981, 1995) ; la nomenclature d'un DEC inclut, sur un pied d'égalité, les *lexèmes* et les *phrasèmes lexies*. Dans ce qui suit nous ne parlerons que des *phrasèmes lexies*, que nous appellerons *locutions*. Un *phrasème lexie*, ou une *locution*, est une expression **multilexémique**, c'est-à-dire un syntagme ; les *lexies monolexémiques* sont des *lexèmes*. Une locution sera marquée par les symboles « » : par exemple, « UNE HIRONDELLE NE FAIT PAS LE PRINTEMPS », « BEC ET ONGLES », « LOIN S'EN FAUT » ou « À L'ADRESSE » [*de N*] ; les termes techniques seront indiqués, à leur première mention, par la police Courier New.

Nous nous appuyerons sur deux prémisses, l'une concernant la représentation des locutions dans la structure syntaxique de phrases et l'autre visant leur description dans un dictionnaire.

Locutions dans la structure syntaxique de phrases

Notre étude se fait en termes de *syntaxe de dépendance* et, plus précisément, dans le cadre de l'approche Sens-Texte (voir MEL'ČUK 1988a, 1997a, 2001 et 2003a). Entre autres, nous distinguons la *Structure Syntaxique Profonde* [= *SSyntP*] d'une phrase et sa *Structure Syntaxique de Surface* [= *SSyntS*], les deux étant des structures de dépendance.

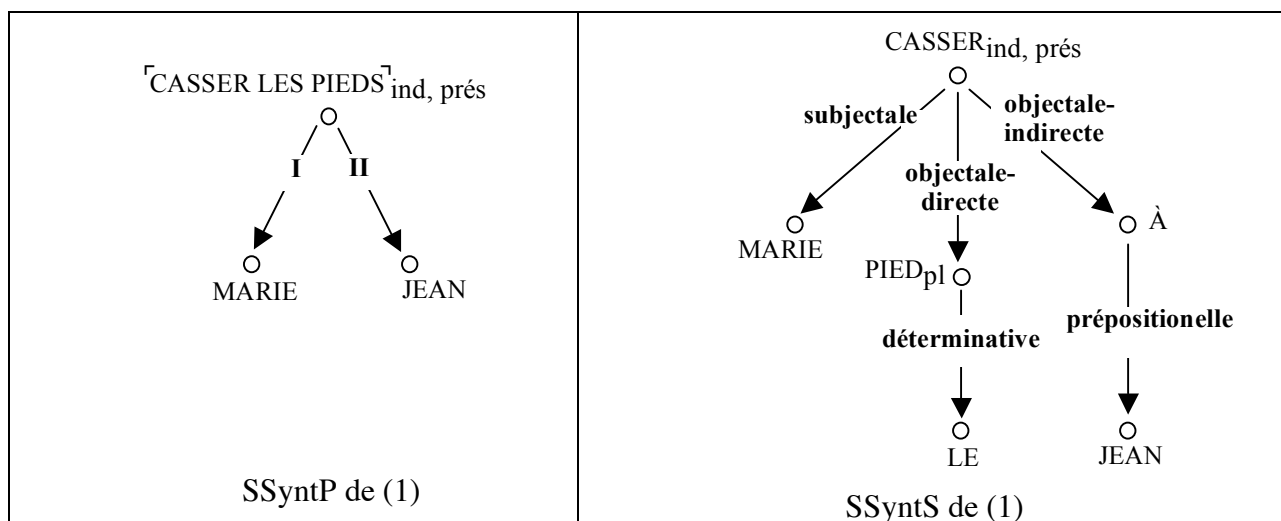
Prémisse 1

Dans une *SSyntP*, une locution est représentée par un seul nœud — comme doit être représentée toute *lexie pleine* ; par contre, dans la *SSyntS* correspondante, la même locution est représentée par un sous-arbre *SyntS*.

En voici un exemple. Soit la phrase (1) :

(1) *Marie casse les pieds à Jean.*

Sa SSyntP et sa SSyntS sont montrées ci-dessous.



Tout en étant phraséologisée du point de vue de son sémantisme et/ou de sa combinatoire extérieure, une locution possède une structure SyntS régulière, couverte par les règles SyntS de la langue en question. Ceci est une propriété déterminante des locutions :

|| La SSyntS d'une locution doit être linéarisée, « prosodisée » et morphologisée par les mêmes règles SyntS que la SSyntS de n'importe quel syntagme libre.

Cette considération est sous-jacente, de façon essentielle, à la discussion subséquente.

Locutions dans le dictionnaire

Dans ce qui suit, nous considérons autant les dictionnaires scientifiques, qui constituent des modules des descriptions linguistiques des langues, que les dictionnaires grand public, du type conventionnel. Là où c'est pertinent, la différence entre ces deux types est spécifiée explicitement.

Prémisse 2

|| Une locution possède son propre article de dictionnaire — tout à fait comme un lexème ; en principe, cet article doit avoir la même organisation que l'article de dictionnaire d'un lexème.

Cependant, étant donné la nature différente des lexèmes et des locutions, qui sont des expressions multilexémiques, on peut s'attendre à ce que les articles de dictionnaire des locutions manifestent des divergences systématiques vis-à-vis de ceux de lexèmes. Effectivement, l'article de dictionnaire d'une locution, à la différence de celui d'un lexème, contient, par exemple, l'arbre SyntS de cette locution, avec des indications des points d'attache pour ses dépendants SyntS (ABEILLÉ 1989 : 99-109, MEL'ČUK 1995 : 218-225). Une autre différence pertinente concerne la

partie du discours. Les parties du discours [= PartDisc] sont des classes de lexèmes ; l'appartenance d'un lexème L à une PartDisc donnée détermine le comportement syntaxique et morphologique de L, de sorte que l'indication de la PartDisc constitue un élément fort important des informations LEXICOGRAPHIQUES associées à n'importe quel lexème. Et pour les locutions ? Comme une locution est un syntagme — un groupe de lexèmes, le concept de PartDisc n'y est pas directement applicable. À l'intérieur d'une locution, chaque lexème garde sa PartDisc ; mais « la PartDisc d'une locution » est une notion impossible, en tout cas, pas dans le même sens que la PartDisc d'un lexème.

La question à laquelle nous cherchons une réponse dans cet article est donc la suivante :

|| Comment doit-on assigner à une locution dans un dictionnaire les informations syntaxiques analogues à une PartDisc de lexèmes ?

Pour mieux expliquer en quoi consiste le problème, c'est-à-dire, pourquoi, de façon générale, il peut être difficile d'assigner à une locution un analogue d'une PartDisc, il nous faudra d'abord étudier le concept même de PartDisc. Dans cet article, nous allons procéder en six étapes. La section 2 caractérise les parties du discours de façon générale et établit la distinction cruciale entre les PartDisc profondes [= -P] et les PartDisc de surface [= -S].

La section 3 ébauche le jeu universel des PartDiscP, ainsi que le jeu des PartDiscS pour les lexèmes du français.

La section 4, qui est logiquement centrale dans cet article, est consacrée à la caractérisation des locutions du point de vue de leur comportement syntaxique ; cette section répond à la question posée ci-dessus.

La section 5 traite du problème des mots composés phraséologisés, qui, à cause de leur structure interne, peuvent être confondus avec les locutions et, de ce fait, posent des difficultés particulières d'analyse.

La section 6 analyse un cas de figure important : les locutions nominales et prépositionnelles qui fonctionnent dans le rôle syntaxique d'un modificateur adnominal (c'est-à-dire comme un adjectif).

Enfin, la section 7 présente une petite sélection de locutions, munies des informations syntaxiques dont il est question dans cet article, à savoir, la partie du discours ou son analogue et quelques traits syntaxiques (présentés en 2.2). Cette liste est en fait une illustration des concepts introduits et discutés dans le reste de l'article.

2. Parties du discours : généralités

Nous commencerons par clarifier les quatre points suivants sur lesquels s'appuie notre exposé :

- les parties du discours profondes et les parties du discours de surface ;
- les parties du discours et les traits syntaxiques ;
- les parties du discours et les règles du modèle linguistique ;
- les parties du discours et le dictionnaire.

Caractérisons d'abord, de façon très approximative, le concept de partie du discours.

La partie du discours d'un lexème L est la classe à laquelle L appartient selon sa capacité d'être syntaxiquement dépendante d'un type particulier de gouverneur et d'avoir des types particuliers de dépendants dans un arbre syntaxique de dépendance.

Autrement dit, la PartDisc d'un lexème L spécifie sa valence syntaxique passive et active. Dans les langues ayant une morphologie, la PartDisc de L reflète également les propriétés morphologiques de L, en déterminant, entre autres, les catégories flexionnelles dont les grammèmes doivent être exprimés auprès de L.

Ce que nous venons de formuler à propos des PartDisc n'est pas, bien entendu, une véritable définition, mais une caractérisation approximative, qui nous suffira ici. Néanmoins, nous tenons à formuler immédiatement deux réserves importantes.

- Premièrement, la PartDisc de L détermine la valence syntaxique passive de L de façon incomplète : elle ne fait que spécifier la valence type des éléments types de la PartDisc à laquelle appartient L, et cela, de façon assez grossière. Pour une caractérisation plus détaillée et plus spécifique de la valence syntaxique passive de L, il faut utiliser des traits syntaxiques : des informations qui caractérisent chacune une seule propriété syntaxique particulière de L ; voir la sous-section 2.2.
- Deuxièmement, dans l'approche Sens-Texte, conformément à la distinction entre les SSyntP et les SSyntS, on distingue deux familles de PartDisc : les PartDisc PROFONDES et les PartDisc DE SURFACE (cette distinction a été introduite et discutée dans ŽOLKOVSKIJ 1971 : 197-209). Les premières sont assignées aux lexies qu'on trouve dans la SSyntP, les secondes, aux lexies qu'on trouve dans la SSyntS (et dans la Structure Morphologique Profonde). Cela veut dire que les PartDisc Profondes caractérisent autant les lexèmes que les phrasèmes. Mais, puisque la SSyntS n'admet pas de phrasèmes et n'est constituée que de lexèmes, les PartDisc de

Surface caractérisent exclusivement les lexèmes et ne peuvent, en aucun cas, être pertinentes pour les locutions, qui sont des syntagmes. (Ce fait paradoxal sera discuté dans la sous-section 2.4.) Cependant, pour chaque locution [= phrasème lexie], il faut spécifier dans le dictionnaire sa classe syntaxique majeure, qui est, dans un certain sens, analogue à la PartDiscS d'un lexème ; nous allons appeler cette classe *pseudo-PartDiscS*.

De façon générale, les jeux de PartDiscP et de PartDiscS pour une langue donnée ne sont pas identiques. Par conséquent, une lexie peut avoir une PartDiscP différente de sa PartDiscS (dans le cas de lexèmes) ou de sa *pseudo-PartDiscS* (dans le cas de locutions). Ainsi, même si dans la plupart des cas les deux coïncident, la disparité entre PartDiscP et (pseudo-)PartDiscS est un phénomène assez courant ; en voici trois exemples.

1) Le lexème DOMMAGE (dans l'acception qu'on voit dans les phrases *Dommmage !* ou *Dommmage qu'il ne soit pas venu*) est un Clausatif profond (pour *clausatif*, voir la section 3), mais un Nom à la surface, parce que ce lexème peut recevoir un Adjectif accordé au singulier masculin : *Quel dommmage qu'il ne soit pas venu !*

2) La locution ¹「BEC ET ONGLES」 est un Adverbe profond (elle modifie un verbe : *se défendre-ATTR* → ¹「bec et ongles」), mais au niveau de surface, c'est un syntagme nominal coordonné (tout à fait comme ¹「CORPS ET BIENS」 dans *disparaître-ATTR* → ¹「CORPS ET BIENS」¹).

NB : Nous anticipons ici à propos de la pseudo-PartDiscS des locutions. Dans la section 5, il sera démontré que la pseudo-PartDiscS d'une locution correspond à la PartDiscS de sa tête SyntS.

3) La locution ¹「EN MIETTES」 est un Adjectif profond, puisqu'elle fonctionne comme un modificateur de noms (*un miroir-ATTR* → ¹「en miettes」), mais en surface, elle est réalisée par un syntagme prépositionnel, qui n'est pas, bien entendu, un Adjectif ni un Adverbe de surface.

Ce sont les discordances de ce type qui créent des problèmes pour l'assignation de la PartDisc à une locution. Nous en reparlerons dans la section 4.

¹ L'expression *corps et âme* (*se donner/être dévoué corps et âme*) peut relever d'un cas différent : elle est prononcée avec une liaison obligatoire — /kɔrʒeam/, tandis que dans les autres cas syntaxiquement similaires cette liaison ne se fait pas : /kɔrɛbjɛ/, et non */kɔrʒɛbjɛ/. Le fait qu'on soit obligé de spécifier cette information phonologique indique probablement qu'ici, nous avons affaire à un mot composé phraséologisé (voir la section 5) plutôt qu'à une locution, c'est-à-dire à un syntagme.

2.2. Parties du discours et traits syntaxiques

Les deux divisions des lexies en parties du discours (PartDiscP et PartDiscS) sont des *partitions* : à chaque niveau, les classes de lexies ainsi obtenues sont disjointes. Autrement dit, aucune lexie n'appartient à deux PartDisc différentes de même niveau. Cependant, comme on vient de le voir, une lexie — surtout, une locution — peut avoir des PartDiscP et (pseudo-)PartDiscS différentes.

L'information sur la PartDisc de L est nécessaire pour le traitement correct de L par les règles Synt(axiques) et Morph(ologiques) du modèle linguistique, mais elle n'est pas suffisante pour cela. On a encore besoin de traits syntaxiques (une sous-classe importante des *traits de syntactique*) qui caractérisent chaque L de façon aussi détaillée que nécessaire pour le bon fonctionnement des règles du modèle. Les valeurs des traits syntaxiques de L spécifient la capacité de L d'apparaître dans des constructions syntaxiques particulières. Donnons-en trois exemples (les traits syntaxiques sont indiqués par les guillemets « ») :

- « mesur » marque un nom qui désigne une unité de mesure — MÈTRE, KILO, SECONDE, etc., car de tels noms ont des usages syntaxiques particuliers (*cent mètres par seconde*; *dix dollars le kilo*) ;
- « parenth » indique un adverbe ou une locution qui peut être utilisé comme expression incise (CERTAINEMENT ou 'AUTANT QUE FAIRE SE PEUT') ;
- « préd-inf » est assigné à un nom qui, en dépendant de la copule V (ou d'un verbe assimilable, comme *constituer*, *devenir*, *sembler*, *paraître* ...), permet à V de prendre un infinitif comme sujet — PLAISIR, AFFAIRE, PROBLÈME, etc. (*Lui parler est un grand plaisir* ou *Obtenir cette permission me paraît une affaire difficile*).

Contrairement aux PartDisc, les traits syntaxiques n'induisent pas de partition des lexies : ils assurent ce qu'on pourrait appeler une classification "glissante", ou "changeante". D'une part, dans beaucoup de cas, un même trait syntaxique peut caractériser des lexies de PartDisc différentes. Ainsi, le trait « pron(ominal) » caractérise les noms (par exemple, CELUI et ON), les adjectifs (CE, MON), et les adverbes (ICI, Y) ; dans certaines langues, il caractérise également les verbes — par exemple, le verbe auxiliaire [to] DO en anglais est un verbe pronominal (—*Oh yes, I did.*). D'autre part, une lexie peut être caractérisée par plusieurs traits syntaxiques en même

temps : par exemple, le lexème ICI est un Adverbe qui a des traits « pron » et « loc(atif) » (alors qu'une lexie n'a, bien entendu, qu'une seule PartDisc du niveau donné)².

Une valeur d'un trait syntaxique de la lexie L indique que L PEUT être utilisée dans le rôle SyntS correspondant ou dans une construction SyntS particulière. Si L ne peut être utilisée dans aucun autre rôle/dans aucune autre construction, la valeur du trait en cause est munie du symbole « ! », qui veut dire 'seulement'. Ainsi, il existe un trait syntaxique spécial indiquant que la lexie L ne peut pas dépendre syntaxiquement de quoi que ce soit : « insubord! » dans l'article de dictionnaire de L veut dire que L doit être la tête syntaxique d'une phrase entière. Par contre, « insubord | tête » signifie que L ne peut pas être subordonnée quand L est la tête syntaxique d'une proposition, mais peut l'être dans d'autres circonstances ; par exemple, pour la lexie

² Les traits syntaxiques exigent au moins deux remarques additionnelles.

- Formellement parlant, la PartDisc d'une lexie L quelconque est aussi un trait de son syntactique, tout à fait comme les traits syntaxiques de L (un trait avec ses valeurs possibles est simplement une façon d'encoder les propriétés d'un objet quelconque). Comme la PartDisc du lexème L, les traits syntaxiques de L lui sont assignés dans son article de dictionnaire. La différence cruciale entre les PartDisc et les traits syntaxiques est, comme cela vient d'être dit, que les premières induisent une partition stricte des lexèmes et les deuxièmes non : la PartDisc de L spécifie tout un faisceau de propriétés de L, alors qu'un trait syntaxique de L ne spécifie qu'une seule propriété. Le concept de trait syntaxique — dans le sens ci-dessus — a été introduit dans MEL'ČUK & PERTSOV 1975 ; voir aussi APRESJAN 1983 et 1985 (où l'on trouve une discussion détaillée du concept, ainsi qu'une comparaison avec les PartDisc) et MEL'ČUK & PERTSOV 1987: 471*ssq.* Des listes presque exhaustives des traits syntaxiques pour l'anglais et le russe peuvent être trouvées dans APRESJAN *et al.* 1989: 242*ssq.* et APRESJAN *et al.* 1992: 177*ssq.* ; sur les traits syntaxiques du français, voir APRESJAN *et al.* 1984: 27*ssq.*

- Un trait syntaxique de L peut « découler » d'une propriété sémantique de L et de cette façon, être redondant (au moins, dans la plupart des cas). Tels sont, par exemple, les traits syntaxiques « animé », « mesur » et « loc(atif) ». Ceci est considéré normal, étant donné qu'un trait syntaxique de L est appelé à spécifier les constructions SyntS dans lesquelles L peut ou non apparaître et que la correspondance entre les composantes sémantiques et les propriétés syntaxiques d'une lexie L n'est jamais exacte.

DOMMAGE, qui est un Clausatif profond : **Je sais que*→*dommage* [*qu'il ne soit pas venu*] vs *Il est*→*dommage* [*qu'il ne soit pas venu*].

La PartDisc de L assure le premier choix, assez grossier, de règles à appliquer à L ; les traits syntaxiques de L permettent une sélection plus fine des règles nécessaires. Les traits syntaxiques sont utilisés également, c'est-à-dire comme les PartDisc, aux deux niveaux : la SSyntP et la SSyntS ; ce sont des éléments du syntactique des lexies profondes et des lexèmes en surface³.

Les traits syntaxiques de la lexie L sont liés entre eux ainsi qu'avec les PartDisc profonde et de surface de L par des liens logiques d'implication assez complexes, dont nous n'allons pas discuter ici. Insistons seulement sur le fait que tous les traits syntaxiques qui sont définis pour les lexèmes peuvent s'utiliser aussi pour les phrasèmes lexies, c'est-à-dire, les locutions.

2.3. Parties du discours et règles du modèle linguistique

L'appartenance de la lexie L à une PartDisc, ainsi que ses traits syntaxiques, sont déterminés par l'ensemble des règles du modèle linguistique que nous considérons. Dans l'approche Sens-Texte, les règles linguistiques sont divisées selon deux axes centraux.

- Selon leur domaine d'application, on distingue les règles générales et les règles spéciales. Une règle générale vaut pour un ensemble important de lexies — pour des milliers ; une règle spéciale, par contre, ne s'applique qu'à quelques dizaines de lexies au maximum. Les règles générales contrôlent la distribution des lexies en PartDisc : les lexies L_1 et L_2 appartiennent à une même PartDisc (profonde ou de surface) si et seulement si elles subissent (presque) les mêmes règles générales du niveau correspondant. Les règles spéciales, elles, sont sous-jacentes aux traits syntaxiques : c'est l'application ou la non-application de ces dernières à une lexie L qui détermine les traits syntaxiques de L. (Bien entendu, la différence entre les règles générales et les règles spéciales est quantitative et, du coup, relative ; elle peut tout de même constituer un bon repère.)
- Selon leur finalité, les règles linguistiques se divisent en trois ensembles majeurs : les règles de bonne formation (pour les structures du niveau n), les règles d'équivalence (également

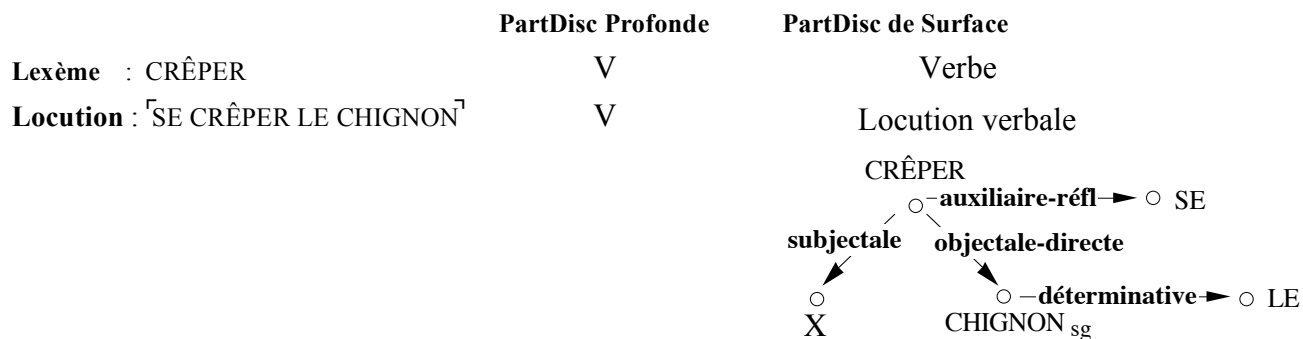
³ Nous laisserons de côté une question intéressante concernant la nature des traits syntaxiques : est-ce que les deux niveaux en syntaxe — profond et de surface — présentent le même jeu de traits syntaxiques ou deux jeux distincts ?

pour les structures du niveau n), et les règles de transition (à partir des structures du niveau n aux structures du niveau suivant $n+1$). Une lexie L doit donc être testée du point de vue de ces trois types de règles linguistiques pour établir ses PartDisc profonde et de surface et ses traits syntaxiques.

2.4. Parties du discours et dictionnaire

En discutant des PartDisc assignées à des lexies dans les articles de dictionnaire, nous devons distinguer clairement s'il s'agit d'un dictionnaire théorique de la langue, donc d'un objet scientifique qui respecte avant tout les exigences de rigueur formelle, ou bien d'un dictionnaire pratique, qui s'adresse au grand public, est éventuellement destiné à être commercialisé et doit donc prendre en compte des exigences pédagogiques et commerciales.

Dans un dictionnaire théorique, chaque lexie doit avoir une PartDiscP ; chaque lexie qui est un lexème a aussi une PartDiscS. Par contre, une lexie qui est un phrasème, c'est-à-dire une locution, ne peut pas avoir une PartDiscS (car les locutions n'existent pas au niveau de surface), mais, à la différence des lexèmes, comme nous l'avons déjà dit, une locution est munie d'un arbre syntaxique de surface complet, où tout lexème constituant a sa PartDiscS (dans son propre article de dictionnaire). Par exemple :



Comme résultat, dans un dictionnaire théorique, une locution a une pseudo-PartDisc : on indique ainsi son type syntaxique majeur.

D'autre part, dans un dictionnaire grand public l'indication de la PartDisc profonde pour chaque lexie recensée n'est pas de mise, car la PartDiscP n'a pas de valeur particulière pour un utilisateur sans entraînement linguistique. Dans la plupart des cas, ce n'est pas grave, car la PartDiscS d'un lexème ou la pseudo-PartDiscS d'une locution caractérise suffisamment le comportement syntaxique de la lexie en cause. C'est seulement pour un certain type de locutions

que le décalage entre la PartDiscP et la PartDiscS crée une difficulté ; nous en discuterons dans la section 4.

Résumons : En règle générale, dans un dictionnaire grand public “idéal”, c’est seulement un lexème qui se voit assigner la PartDiscS ; une locution reçoit un encodage conventionnel qui correspond à une PartDiscS, mais qui ne l’est pas. C’est une classe syntaxique majeure de locutions analogue à une PartDiscS, appelée *pseudo-PartDiscS* et correspondant à la PartDiscS de la tête SyntS de la locution.

Chose curieuse, dans les dictionnaires grand public français, la classe syntaxique d’une locution n’est pas indiquée de façon systématique. Cela concerne les dictionnaires de la langue, comme le *Petit Robert* (par exemple, les locutions SANS ARRÊT, D’ARRÊT, EN COMPOTE, LOIN DE LÀ, ALLER TROP LOIN, AVOIR ENVIE DE BOUFFER [N], DE PLUS EN PLUS, ON NE PEUT PLUS [*heureux*], ...) n’y sont pas caractérisées sous l’angle de leur comportement syntaxique) ainsi que les dictionnaires phraséologiques, comme DUNETON et CLAVAL 1990 ou REY et CHANTREAU 1993. Par contre, en lexicographie anglaise, il est normal de donner des informations syntaxiques sur les locutions : voir, par exemple, COWIE *et al.* 1993 et LUBENSKY 1995, où chaque locution est munie d’une indication détaillée de sa structure syntaxique interne et de ses capacités syntaxiques externes.

3. Parties du discours des lexies monolexémiques (= des lexèmes)

Le problème des parties du discours est aussi vieux que la linguistique et très complexe. Il existe beaucoup d’ouvrages traitant de ce sujet, sur lesquels nous ne pouvons pas nous attarder ici. Nous nous limiterons à l’indication de deux monographies récentes, où l’on trouve d’autres références : BECK 2002 et BAKER 2003 ; mentionnons aussi deux articles pertinents : GARDE 1981, où l’auteur propose un jeu de traits distinctifs universels pour la spécification des PartDisc à base de la syntaxe de dépendance, et SCHACHTER 1985, qui présente un bon tour d’horizon. Pour l’histoire des PartDisc dans la tradition européenne, voir LINGUA 1967 et COLOMBAT (éd.) 1988. Ce que nous espérons faire dans la présente étude, c’est apporter un peu d’ordre logique à la discussion du problème formulé au tout début : l’assignation de la PartDisc aux locutions dans un dictionnaire.

Nous visons surtout le français, même si nos conclusions sont (au moins, partiellement) valables pour d’autres langues. Nous commencerons par les PartDiscP, qui sont censées être universelles, pour passer ensuite aux PartDiscS du français.

3.1. Parties du discours profondes

D’abord nous allons présenter les PartDiscP, qui sont linguistiquement universelles : nous pensons qu’elles sont les mêmes dans (presque) toutes les langues⁴. Ces PartDisc caractérisent les lexies dans la SSyntP, et l’appartenance d’une lexie à telle ou telle PartDiscP est déterminée par les quatre ensembles de règles du modèle linguistique :

les règles de bonne formation de la SSyntP ;

les règles d’équivalence pour la SSyntP (= règles de paraphrasage SyntP) ;

les règles de transition “Structure sémantique \Leftrightarrow SSyntP” ;

les règles de transition “SSyntP \Leftrightarrow SSyntS”.

Nous distinguons cinq PartDiscP (= classes syntaxiques majeures) : V(erbe), N(om), Adj(ectif), Adv(erbe), et Claus(atif)⁵. Cette distinction se base sur les rôles syntaxiques passifs et actifs profonds qu’un représentant d’une de ces classes syntaxico-lexicales peut remplir au niveau SyntP.

1) Un V profond à la forme finie est nécessairement le sommet, ou la tête syntaxique, d’une proposition ; à l’intérieur d’une proposition principale, il ne dépend de rien, mais, au sein d’une proposition subordonnée, il dépend d’un élément d’une autre proposition dans la même phrase. À la forme infinitive, un V profond peut remplir le rôle d’un actant SyntP de certaines lexies (il dépend alors de son gouverneur par une des Relations SyntP I-VI) et celui d’un modificateur de nom (dépendant du nom par la RelSyntP ATTR, comme, par exemple, dans *livre à relier* : LIVRE-ATTR→RELIER). En règle générale, un V profond gouverne des N en tant qu’actants SyntP et des Adv en tant que circonstants (= modificateurs).

2) Un N profond est typiquement un actant SyntP d’une lexie d’une PartDisc quelconque ; il dépend alors de son gouverneur par une des RelSyntP actanciennes I-VI. Introduit par une

⁴ L’universalité des PartDiscP ne signifie pas qu’une langue quelconque les a nécessairement toutes ; on sait, par exemple, que certaines langues n’ont pas d’adjectif. Nous affirmons seulement que les PartDiscP sont suffisantes pour décrire le comportement des lexies au niveau SyntP dans n’importe quelle langue.

⁵ Le terme *clausatif* vient de l’anglais *clause* ‘proposition’ ; dans la tradition française, on utilise souvent le terme de *mot-phrase*, qui ne couvre quand même qu’une partie de nos Clausatifs : parmi ceux-ci, on retrouve les mots-phrases (comme *Oui* et *Non*), mais aussi beaucoup de phrases

préposition, un N peut aussi être un modificateur d'un N ou d'un V (dépendant par la RelSyntP **ATTR**, comme dans *avion de combat* : AVION-ATTR→COMBAT). À son tour, un N profond a des Adj comme dépendants.

3) Un Adj profond est typiquement un modificateur d'un N, duquel il dépend par la RelSyntP **ATTR** ; il peut être également l'ASyntP **II** d'un verbe copule ou l'ASyntP **III** d'un verbe factitif : ÊTRE/DEVENIR-**II**→MALADE, RENDRE-**III**→MALADE. Quant à sa valence active, un Adj profond peut avoir des Adv comme dépendants.

4) Un Adv profond est typiquement un modificateur d'un V, d'un Adj ou d'un autre Adv ; il dépend de son gouverneur par la Relation [= Rel] SyntP **ATTR** ou **APPEND**. Certains Adv profonds peuvent aussi modifier des N en tant que dépendants par la RelSyntP **ATTR** :

MAISON-[*tout*]ATTR→PRÈS, [*notre*] RENCONTRE-ATTR→DEMAIN.

Un Adv profond peut avoir un autre Adv comme dépendant : TRÈS←ATTR-VITE.

De plus, les N, les Adj et les Adv profonds peuvent recevoir un N en tant qu'actant SyntP : AMOUR-**II**→[*de la*]PATRIE, FIDÈLE-**II**→[*à*]MARIE, LOIN-**II**→[*de la*]VILLE (rappelons qu'au niveau SyntP les prépositions régies n'apparaissent pas).

5) Un Claus profond est typiquement le sommet (de l'arbre syntaxique profond) d'une proposition ; à la différence du V fini, un Claus soit ne peut pas avoir de sujet, soit possède déjà un sujet, qui est inclus dans l'expression en cause. Autrement dit, un Claus est syntaxiquement équivalent à une proposition, qui peut être complète, comme *Oui, Non, Pas du tout*, ou incomplète, comme *N'empêche que ...* (Dans les cas du type *Parfait !* vs. *C'est parfait, Ça me semble parfait*, etc. on voit deux lexèmes différents du même vocable : un Claus et un Adj.) Parmi les Claus, on trouve aussi des phrases entières — des proverbes, des maximes, etc.

Dans ce système de PartDiscP, on reconnaît facilement le schéma légèrement modifié de “trois rangs” de Jespersen ([1924] 1965 : 96ssq) ou la classification des lexies de Tesnière (1959 : 63).

Les PartDiscP ont également des caractéristiques sémantiques pertinentes — lexicales (le sens d'une lexie de telle PartDiscP tend à inclure un sémantème de type particulier) et grammaticales (la lexie d'une telle PartDiscP implique des grammèmes sémantiques, qui l'accompagnent de façon obligatoire).

véritables (par exemple, des proverbes) et des expressions qui exigent des compléments (comme *À bas [N] !, Heureusement [que PROP], ...*).

1) Un V profond exprime toujours un prédicat sémantique — la désignation d'un fait : un événement, un processus, une action, une activité, etc. Pour cette raison, un V possède en français les catégories flexionnelles profondes de mode et de temps. Un V gouverne syntaxiquement l'expression de ses actants sémantiques en tant qu'actants SyntP.

2) Un N profond correspond, de par sa nature, à un nom sémantique — la désignation d'une entité : un objet, un être, une substance, un endroit ; le cas type est un nom propre. En français, un N profond a les catégories flexionnelles profondes de nombre et de détermination. Insistons qu'un N profond peut correspondre à un prédicat sémantique — tels sont tous les noms déverbaux et déadjectivaux (plus généralement, tous les noms de faits) — ou à un quasi-prédicat, comme les noms d'artefacts, de fonctions, de relations interpersonnelles, etc. (comme TRAIN, MINISTRE, PÈRE, ...).

3) Un Adj profond, tout comme un V, exprime en principe un prédicat (dans la plupart des cas, un prédicat unaire, ou monoargumentiel) qui correspond à une caractéristique de quelque chose. En français, l'Adj n'a pas de catégorie flexionnelle profonde. (Dans d'autres langues, l'Adj peut avoir le degré de comparaison.) Cependant, un Adj profond peut correspondre à un nom sémantique : ce sont des adjectifs relationnels (CANADIEN, PÉTROLIER, SCOLAIRE, ...).

4) Un Adv profond exprime aussi un prédicat (dans la plupart des cas, monoargumentiel) qui correspond à une caractéristique d'un fait ou, pour les adverbes d'état et de localisation, d'une entité.

5) Un Claus profond exprime un fait⁶ sous la forme d'une proposition, complète ou incomplète. Dans beaucoup de cas, un Claus n'accepte aucun argument car ses arguments sont déjà exprimés "dans son sein" (comme, par exemple, dans ⁷TOUS LES CHEMINS MÈNENT À ROME⁷ ; il s'agit, bien sûr, des Claus qui constituent des propositions ou des phrases entières).

Les PartDiscP doivent aussi être en harmonie avec les Fonctions Lexicales [= FL] et assurer l'aisance du paraphrasage au niveau SyntP. Une FL, qui est une lexie profonde, est caractérisée par une PartDiscP : par exemple, Oper_i et Real_i sont des V profonds, Mult et S_i des N profonds, Magn et Ver des Adj ou des Adv profonds, Adv_i et Loc_{in} des Adv profonds, Imper étant un Claus profond (— *Feu !*, — *Silence !*).

⁶ Le fait exprimé par un Claus est très souvent l'expression de l'état intérieur du locuteur, de son attitude ou de son opinion ('Je dis que ...').

Les PartDiscP caractérisent, comme nous l'avons dit, toutes les lexies : les lexèmes et les phrasèmes.

3.2. Parties du discours de surface

Les PartDisc de surface ne sont pertinentes — par définition — que pour le niveau Syntaxique de Surface [= SyntS] et les deux niveaux Morphologiques [= Morph], donc seulement pour les lexèmes, car les phrasèmes n'apparaissent pas à ces niveaux en tant que phrasèmes. L'appartenance du lexème L à une PartDiscS est déterminée par cinq ensembles de règles :

- les règles de bonne formation de la SSyntS ;
- les règles de transition “SSyntP \Leftrightarrow SSyntS” ;
- les règles d'équivalence pour la SSyntS [= le paraphrasage SyntS] ;
- les règles de transition “SSyntS \Leftrightarrow SMorphS” ;
- les règles de transition “SMorphS \Leftrightarrow SPhonP”.

En français, nous distinguons (au moins) huit PartDiscS pour les lexies monolexémiques, ou lexèmes. Ce sont des classes disjointes dont la distinction est basée sur trois critères utilisés simultanément :

- 1) valence syntaxique passive des lexèmes, c'est-à-dire les rôles de dépendant qu'ils peuvent remplir ;
- 2) valence syntaxique active des lexèmes, c'est-à-dire les types de dépendants qu'ils peuvent avoir eux-mêmes ;
- 3) catégories flexionnelles syntaxiques des lexèmes, dont les grammèmes marquent les dépendances morphologiques.

Dans notre caractérisation des PartDiscS ci-dessous, nous n'avons pas indiqué, bien entendu, tous les rôles syntaxiques passifs et actifs typiques pour chaque PartDisc, mais seulement ceux qui sont définitoires (= doivent être mentionnés dans les définitions des PartDisc correspondantes). De même, nous avons indiqué seulement les catégories flexionnelles définitoires. Comme l'établissement du système des PartDiscS du français n'est pas du tout notre but dans cet article, la liste offerte ici ne doit pas être prise trop à la lettre: il s'agit simplement d'une ébauche qui doit contribuer à une meilleure compréhension du traitement proposé des locutions.

Dans un premier temps, au niveau SyntS, le français a cinq PartDiscS de base dont chacune correspond à une PartDiscP spécifique.

1. Le verbe V : un V à la forme finie remplit le rôle de sommet syntaxique de la proposition et possède les catégories flexionnelles de personne et de nombre, qui marquent l'accord du V avec le sujet. Un V accepte des N, des propositions et des groupes prépositionnels (Prép + N) en tant qu'actants SyntS et des Adv et des groupes prépositionnels en tant que circonstants.

2. Le nom N : un N peut remplir le rôle d'un Actant SyntS (d'un V ou d'un Prép) ou d'une apposition à un autre N (par ex., *point **information***) et possède la catégorie flexionnelle syntaxique de cas (qui, en français, ne s'applique qu'aux pronoms personnels clitiques). En tant que dépendants modificateurs, un N accepte des Adj, des Adv et des groupes prépositionnels.

3. L'adjectif Adj : un Adj peut remplir le rôle de modificateur du nom ou celui d'attribut avec un verbe copule ou avec un verbe factitif (de type *rendre*→*heureux*) ; il possède le genre et le nombre adjectivaux, qui marquent l'accord de l'Adj avec le nom contrôleur. Ses propres dépendants types sont des Adv.

L'Adj français comprend une sous-classe importante : les déterminants, dont les articles, les démonstratifs, les possessifs, etc.

4. L'adverbe Adv : un adverbe Adv peut remplir le rôle d'un modificateur du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe et, de façon plus limitée (juste certains adverbes le peuvent), du nom. Un adverbe est invariable et n'a pas de catégorie flexionnelle. En tant que dépendant, un Adv n'accepte typiquement qu'un autre Adv (sauf, bien entendu, les syntagmes prépositionnels qui sont des actants SyntS de l'adverbe, comme dans *autour*→*de la maison*, voir ci-dessous).

Les Adv de surface incluent des sous-classes importantes spécifiées par des traits syntaxiques, par exemple :

a) Les Adv parenthétiques, caractérisés par le trait « parenth(étique) » : *Il est, **malheureusement**, malade ; Il n'est pas, **cependant**, au courant.* (Certains parenthétiques ont des clausatifs homophones : *Il est, **heureusement/malheureusement** [= Adv, « parenth »], là. ~ **Heureusement** [= Claus] qu'il est là (vs **Malheureusement qu'il est là.*) ; **Sûrement** [= Adv « parenth »], il s'est trompé. ~ **Sûrement** [= Claus] qu'il s'est trompé ; **Peut-être** [= Adv « parenth »], il viendra. ~ **Peut-être** [= Claus] qu'il viendra. etc.)*

b) Les particules, de type NE, QUE (dans *Il ne mange **que** du pain blanc*), MÊME, SEULEMENT, etc., marquées par le trait « partic » : elles ne peuvent pas être coordonnées avec quoi que ce soit, ont une portée logique particulière et, dans la plupart des cas, dépendent syntaxiquement du mot qui les suit immédiatement.

De plus, les N, les Adj et les Adv peuvent avoir des propositions et des groupes prépositionnels comme actants SyntS.

5. Un clausatif Claus remplit nécessairement le rôle du sommet syntaxique d'une proposition, tout comme le V fini, mais en étant invariable : un Claus n'exprime ni mode, ni temps, ni personne, ni nombre. Par exemple : *Voilà Alain* ; *N'empêche qu'il est pardonné* ; *Reste que le plan est defectueux* ; *Sûr et certain* ; etc. (Un Claus profond de type ⁷TOUS LES CHEMINS MÈNENT À ROME⁷ — donc une phrase complète — n'est plus, bien sûr, une lexie à la surface : syntaxiquement, cette phrase est représentée comme n'importe quelle phrase libre, comme, par exemple, *Tous les étudiants parlent de ce professeur*, etc.)

Le Clausatif de surface inclut également des sous-classes importantes, par exemple les expressions phrasales : *Oui*, *Non*, *Parfait*, *S'il vous/te plaît* [cette dernière expression est un mot composé phraséologisé — donc un lexème, voir la section 5]. De telles expressions sont marquées (dans le dictionnaire) par le trait syntaxique « phras(al) ». Parmi les expressions phrasales, on distingue davantage — toujours à l'aide de traits syntaxiques — les interjections (« interj »), comme *Halte !*, *Bof !*, *À bas ... !*, *Oh la-la !*, *Zut !*, et les onomatopées (« onomat »), comme *tagada*, *drelin-drelin*, *meuh*.

Certains clausatifs admettent l'enchâssement, par exemple, sous *Je sais que .../Il a dit que ...*, et d'autres non : *Je sais que non*. vs **Je sais que parfait*. Cette différence peut être spécifiée par le trait syntaxique « insubord(onable) ». (*Parfait !* est ainsi marqué « insubord! ». On notera que toutes les interjections et les onomatopées françaises telles que *Bof !*, *Aïe !*, *Cocorico !*, sont « insubord! ». Cependant, cela n'empêche pas qu'elles puissent dépendre d'un verbe de parole en tant que discours direct : « *Bof !* », *a répondu Jean*.)

Aux cinq PartDiscS de base s'ajoutent les trois PartDiscS suivantes :

6. Une préposition Prép : c'est un Adv qui régit, en tant que complément obligatoire, un N ou une forme nominale du V, c'est-à-dire, un infinitif.

7. Une conjonction Conj : c'est, *grosso modo*, un Adv qui régit, en tant que complément obligatoire, soit un V fini, c'est-à-dire la tête d'une proposition (c'est une Conj subordonative), soit une lexie de la même partie du discours que le Gouverneur de Conj (c'est alors une Conj coordinative).

Les Prép et les Conj ont une distribution assez similaire à celle des Adv : elles se rattachent à leur Gouverneur syntaxique à peu près par les mêmes règles que les Adv — avant tout, au V, mais aussi, bien que de façon plus restreinte, à l'Adj et au N. Au niveau SyntP, on les encode

comme des Adv. Cependant, les prépositions⁷ ainsi que les conjonctions ont tellement de propriétés syntaxiques particulières et jouent en syntaxe de surface un rôle si spécial et important qu'on doit les considérer comme des PartDiscS à part entière.

NB : La capacité d'un syntagme prépositionnel ou conjonctionnel particulier Prép/Conj + N de modifier syntaxiquement un lexème particulier L dépend du sémantisme de Prép/Conj, ainsi que du sémantisme de N et de L. La distribution syntaxique des syntagmes prépositionnels libres — et, comme on le verra, des locutions prépositionnelles — est contrôlée par les traits syntaxiques à un degré beaucoup plus élevé que ce n'est le cas pour les autres PartDisc.

8. Un numéral (cardinal) Num : c'est le nom de nombre qui s'utilise de façon assez spéciale pour quantifier les N et pour construire les noms de nombres complexes. En français, il ne partage pas assez de propriétés avec l'adjectif pour être considéré comme une sous-classe de l'Adj de surface : avant tout, le Num ne s'accorde pas avec le N. (Au niveau SyntP, les Num sont décrits comme des Adj profonds, avec le trait « card(inal) ». Le numéral ordinal — *premier, dixième, trente-et-unième, ...* — est, bien entendu, un Adj profond et de surface.)

4. “Parties du discours” des lexies multilexémiques (= des locutions)

Maintenant nous pouvons expliquer en quoi consiste la difficulté d'assignation des PartDisc aux locutions. Procédons pas par pas.

Lexies monolexémiques (= lexèmes)

Une lexie monolexémique, c'est-à-dire un lexème, reçoit, dans un dictionnaire grand public, sa PartDiscS, ce qui suffit largement pour l'utilisateur sans entraînement spécial. Le fait crucial ici est que la PartDiscP d'un lexème L est déterminée de façon univoque par sa PartDiscS, de sorte que la PartDiscS d'un lexème décrit bien son comportement syntaxique aux deux niveaux syntaxiques. En d'autres mots, pour un lexème L, la PartDiscP et la PartDiscS de L se trouvent presque toujours en correspondance directe :

PartDiscP	N	V	Adj	Adv	Claus
PartDiscS	N	V	Adj Num	Adv Prép Conj	Claus

Si besoin est, on peut ajouter dans l'article de dictionnaire du lexème L quelques traits syntaxiques, pour préciser davantage les emplois syntaxiques moins évidents de L.

⁷ Ce que nous disons ici des prépositions est vrai, de façon plus générale, de toutes les adpositions, c'est-à-dire les prépositions, ainsi que les postpositions des langues telles que le hongrois ou le géorgien.

Syntagmes libres

En revanche, une lexie multilexémique, c'est-à-dire une locution, ne peut pas avoir de PartDiscS : c'est un syntagme, dont le comportement SyntS doit être caractérisé de la même façon qu'on le fait pour les syntagmes libres. Un syntagme libre, lui, n'a pas de PartDiscS : son comportement SyntS est spécifié par les règles générales de la syntaxe qui décrivent sa structure interne. On distingue ici deux cas de figure.

- Le cas type de syntagme libre, de loin le plus fréquent et le plus « normal », est celui de syntagme endocentrique : la valence SyntS (passive et active) du syntagme $L_1 \rightarrow L_2$ est celle de sa tête L_1 . Tel est le cas des syntagmes de la forme « N→Adj », « N→Prép→N », « Prép→N », « V→Adv », « Adj→Adv », « Adv→Adv », etc. ; on parle alors de syntagmes nominaux, syntagmes prépositionnels, syntagmes verbaux, syntagmes adjectivaux et syntagmes adverbaux.
- Le cas moins courant, mais quand même assez répandu, est celui de syntagme exocentrique régulier : la valence SyntS (passive et active) d'un syntagme exocentrique régulier n'est pas celle de sa tête, mais elle est déterminée par la structure interne du syntagme, c'est-à-dire par les règles qui décrivent cette structure. Donnons quatre exemples de syntagmes exocentriques réguliers du français (la tête SyntS est en gras).

(2) a. ***entre** trois et quatre tonnes, **de** 200 à 300 kilomètres, **au-dessus** de deux kilos, ...*

Un tel syntagme, dont la tête est une préposition, est équivalent, du point de vue de son comportement syntaxique, à un nom : *Entre trois et quatre tonnes* [Sujet] *sera suffisant* ; *parcourir de 200 à 300 kilomètres* [CO^{dir}] ; *avec au-dessus de deux kilos de cette substance* [complément de préposition].

b. ***page** par page, **rue** après rue, **maison** contre maison...*

Un tel syntagme, dont la tête est un nom, est équivalent, du point de vue de son comportement syntaxique, à un adverbe : *lire le manuscrit page par page*, *fouiller la ville rue après rue*.

c. *la **cigarette** aux lèvres, ... ; mon **cœur** battant la chamade, ...*

Un tel syntagme, dont la tête est un nom, est équivalent, du point de vue de son comportement syntaxique, à un adverbe de phrase : *Il me parlait, la cigarette aux lèvres* ; *Mon cœur battant la chamade, je pénétrai dans la pièce*.

d. *J'embrasserai [qui se **présentera** le premier] ; Je travaillerai avec [qui tu me **recommanderas**] ; ...*

Un tel syntagme (entre crochets), dont la tête est un verbe fini, est équivalent, du point de vue de son comportement syntaxique, à un nom.

Dans des cas de ce type, la spécification syntaxique du syntagme est donnée par sa structure interne : dans les règles de la syntaxe de surface, on indique qu'un syntagme ayant une telle structure s'utilise syntaxiquement de telle façon.

Donc, le comportement d'un syntagme libre est déterminé soit par sa tête (le cas standard), soit par sa structure interne (le cas spécial) ; cela ne pose aucun problème pour le dictionnaire.

Lexies multilexémiques (= locutions)

Et pour caractériser le comportement syntaxique d'une locution ? Ici, on a encore deux cas de figure : locutions **endocentriques** et locutions **exocentriques**

- Locutions syntaxiquement endocentriques. Dans beaucoup de cas, il suffit d'indiquer la tête syntaxique de la locution — tout à fait comme pour des syntagmes libres endocentriques. Les locutions de ce type sont des locutions où la phraséologisation n'affecte que le signifié ; leur syntaxique reste libre, de sorte que syntaxiquement, elles sont endocentriques. Par exemple, «BAIN DE FOULE», «CERCLE VICIEUX» et «SAC À DOS» se comportent syntaxiquement comme des noms ; «SE BOUFFER LE NEZ», «BARRER LA ROUTE» [à N] et «METTRE LES BOUTS» s'utilisent comme des verbes ; et ainsi de suite. Dans un dictionnaire grand public, on spécifie, pour de telles locutions, une pseudo-PartDisc : «BAIN DE FOULE» — locution nominale, «SE BOUFFER LE NEZ» — locution verbale, etc. En d'autres termes, les locutions sont distribuées entre des classes syntactico-lexicales qui sont parallèles aux PartDiscS des lexèmes, avec les mêmes sous-classes majeures. De cette façon, une locution se voit attribuer un équivalent de PartDiscS conventionnelle, que nous appelons, par abus de langage, la pseudo-PartDiscS. Cela doit aider l'utilisateur à prévoir les emplois syntaxiques possibles de la locution en cause — dans le cas de locutions endocentriques — avec le même degré de précision que la PartDiscS véritable permet le traitement de lexèmes, en ayant recours aux mêmes règles SyntS.

|| La pseudo-PartDiscS d'une locution endocentrique L est la PartDiscS de sa tête syntaxique — tout à fait comme c'est le cas pour les syntagmes endocentriques libres.

Par conséquent, nous distinguons huit pseudo-PDiscS de locutions en fonction de la PDiscS de leur tête : loc(ution) nominale, loc. verbale, loc. adjectivale, loc. adverbiale, loc. clausale, loc. prépositionnelle, loc. conjonctionnelle, loc. numérale.

Remarque

En acceptant la thèse ci-dessus, nous sommes obligé de changer l'usage du terme *locution prépositionnelle*. Souvent, on le comprend comme 'locution qui fonctionne syntaxiquement comme une préposition' ; ainsi, on a tendance à appeler *locutions prépositionnelles* les expressions comme À PARTIR→[de N], PAR RAPPORT→[à N] ou EN DIRECTION→[de N]. Pour nous, cependant, une locution prépositionnelle sera une locution dont la tête SyntS est une préposition. Dans certains cas, une locution qui est prépositionnelle dans notre sens fonctionne comme une préposition (les expressions À PARTIR→[de N], PAR RAPPORT→[à N] ou EN DIRECTION→[de N] sont

fonctionnellement équivalentes aux prépositions de surface⁸), mais pas dans d'autres cas (les expressions SANS AMBAGES, EN SERVICE et AU PREMIER PLAN, qui sont pour nous des locutions prépositionnelles, ne sont pas du tout équivalentes aux prépositions ; l'expression À L'INSU→[de N] — une locution prépositionnelle dans notre sens — est différente d'une préposition car elle admet les formes à *mon insu*, à *leur insu*). Le même changement d'usage concerne le terme *locution conjonctionnelle*. Pour désigner une locution qui fonctionne comme une préposition ou une conjonction, on peut utiliser, respectivement, les termes *prépositive* et *conjonctive*, comme le propose G. Gross (1996 : 126-127). Cet usage devient de plus en plus répandu.

Les locutions endocentriques sont subdivisées en huit classes syntaxiques majeures, strictement parallèles aux PartDiscS de lexèmes (sauf dans le cas d'une locution qui comprend un verbe à la forme finie obligatoire, voir 2b ci-dessous).

1. Une locution L dont la tête SyntS est un N est une locution nominale :

bain de foule, balai mécanique, cercle vicieux, chemin de fer, cheval fiscal, col blanc, cordon-bleu, coup de main, cuir chevelu, faux pas, main courante, manche à balai, marais salant, pipi de chat, pomme de terre, prise de tête, queue de poisson, sac à dos, steak tartare, tapis roulant, trait d'union, ...

2. a. Une locution L 1) dont la tête SyntS est un V admettant n'importe quelle forme flexionnelle (donc pas nécessairement à la forme finie) et 2) qui n'inclut pas le sujet de ce V, est une locution verbale :

accuser le coup, avaler la pilule, avoir beau [V_{inf}], barrer la route [à N] (Son intervention a barré la route à notre projet), battre son plein, se crêper le chignon, donner dans le panneau, être tout sourire, filer un mauvais coton, péter plus haut que [A_{poss}] cul, tomber sur le cul, avoir le frisson, ne pas en revenir, ne pas avoir inventé l'eau chaude, s'en aller, faire des gorges chaudes, ...

b. Une locution L 1) dont la tête SyntS est un V nécessairement à la forme finie et 2) qui inclut le sujet de ce V est une locution clausative ; elle peut être invariable, comme en (i), ou variable, comme en (ii) :

(i) *Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage ; Veuillez agréer l'expression [de N] ; La vengeance est un plat qui se mange froid ; Que diable emporte [CL_{acc}] ! ; Loin s'en faut ; Les carottes sont cuites ; ...* (ces locutions sont des proverbes et des formules toutes faites).

⁸ Les expressions *par rapport* et *en direction* peuvent être considérées comme des mots composés phraséologisés — à la différence de «À L'INSU», où l'on a à *mon* ⟨*ton*, *son*, ...⟩ *insu*,

- (ii) *Le torchon brûle* [entre N¹ et N²] ; *La moutarde* [Cl_{dat}] *monte au nez* ; — *Quelle mouche a piqué* [N] ? ; *Ce n'est pas pour rien* [que ...] ; *de quoi il retourne* ; *Il s'en faut de peu* [pour V_{inf}] ; ...

Notons que ce cas viole la régularité générale : ici, la pseudo-PartDiscS de la locution n'est pas directement dérivée de la PartDiscS de sa tête syntaxique. La raison en est simple : le V qui est nécessairement fini est syntaxiquement équivalent à un Claus ; les expressions en cause sont, dans la plupart des cas, des phrases complètes.

3. Une locution L dont la tête SyntS est un Adj est une locution adjectivale :

cousu du fil blanc, digne de foi, frais et dispos, pur et dur, sain et sauf, sûr et certain, tiré à quatre épingles, tout craché, ...

4. Une locution L dont la tête SyntS est un Adv est une locution adverbiale :

de part et d'autre, d'ores et déjà, mal à l'aise, ... (d'ores et déjà, prononcé /dɔrzedəʒa/ — donc avec une liaison obligatoire — peut être un mot composé phraséologisé).

5. Une locution L dont la tête SyntS est un Claus est une locution clausative :

Loin de là ; Loin de moi [l'idée de dire que ...] ; ...

6. Une locution L dont la tête SyntS est une Prép est une locution prépositionnelle :

à la fois, à l'encontre [de N], à [A_{poss}] corps défendant, à preuve, à tel point [que ...], d'accord, de loin, en cours, en effet, en mesure, en miettes, en vue, par exemple, sans ambages, sur [A_{poss}] trente-et-un, ...

Attention : l'expression EN VAIN n'est pas une locution ; pour nous, c'est un mot composé phraséologisé — un Adv (qui sera noté EN_VAIN, voir la section 5) : ici, VAIN n'est pas un nom, de sorte que l'arbre hypothétique EN→VAIN ne saurait pas être traité par des règles SyntS standard du français : en français, un Adj ne peut pas, de façon générale, dépendre d'une Prép. Cas similaires : DE_PLUS, PAR_CONTRE, ...

7. Une locution L dont la tête SyntS est une Conj est une locution conjonctionnelle :

comme une vache espagnole, comme vache qui pisse, ...

8. Une locution L dont la tête SyntS est un numéral est une locution numérale :

pas d'exemple jusqu'à présent.

c'est-à-dire la modification interne ; «À L'INSU» est donc nécessairement un phrasème lexie — une locution.

• Locutions syntaxiquement exocentriques. C'est justement ce type de locution qui pose problème pour la description dans un dictionnaire grand public. Ces locutions sont syntaxiquement exocentriques de façon irrégulière (cf. l'exocentricité régulière plus haut, p. 00) et leur comportement syntaxique ne peut pas être déterminé par des règles à partir de leur structure interne (comme c'est le cas pour des syntagmes exocentriques libres). Par exemple, 「BEC ET ONGLES」 est une locution nominale, mais elle s'utilise comme un adverbe (*se défendre bec et ongles*) ; ou bien 「EN MIETTES」 est une locution prépositionnelle qui s'utilise dans la position syntaxique d'un adjectif (*une voiture en miettes*). Ces locutions sont phraséologisées non seulement dans leur signifié, mais aussi dans leur syntactique. Pour une telle locution, sa pseudo-PartDisc ne suffit pas, bien entendu. Il faut spécifier sa PartDiscP : 「BEC ET ONGLES」 est un Adv profond, alors que 「EN MIETTES」 est un Adj profond. Et cela devient problématique dans un dictionnaire grand public : on n'y veut pas de PartDisc profondes. En effet, dire que 「BEC ET ONGLES」 est un adverbe qui est une locution nominale semble assez confondant — en tout cas, pour un utilisateur naïf de dictionnaire. Alors, la solution la plus acceptable semble être la suivante :

|| Dans un dictionnaire grand public, une locution syntaxiquement exocentrique reçoit, premièrement, sa caractérisation syntaxique de surface, c'est-à-dire sa pseudo-PartDiscS, et deuxièmement, sa caractérisation syntaxique profonde sous la forme "emploi ...-al" (cette dernière formule exprimant sa PartDiscP).

Ainsi, on écrira dans le dictionnaire :

「BEC ET ONGLES」 : locution nominale, emploi adverbial ;

「EN MIETTES」 : locution prépositionnelle, emploi adjectival ;

etc.

Cette technique garantit une description syntaxique suffisamment détaillée des locutions rebelles aux deux niveaux. (Rappelons que, si nous avons besoin de préciser davantage quelques particularités de comportement syntaxique d'une locution donnée, nous avons des traits syntaxiques à notre disposition.) De cette façon, nous avons répondu à la question soulevée au tout début de l'article. Il nous reste maintenant à considérer deux problèmes plus pointus : 1) les mots composés phraséologisés et 2) la distinction entre une locution prépositionnelle employée adjectivement d'un adjectif véritable.

5. Locution vs mot composé phraséologisé

La discussion des PartDisc des locutions se trouve inévitablement entremêlée avec un problème, pour ainsi dire, perpendiculaire : celui des MOTS COMPOSÉS phraséologisés. (Rappelons qu'une locution est un SYNTAGME phraséologisé.) En effet :

Une expression phraséologisée qui est une lexie peut contenir plusieurs lexies et pourtant ne pas être un phrasème : elle peut tout à fait être un mot composé phraséologisé et, par voie de conséquence, un lexème.

Expliquons-nous, en commençant par un exemple.

L'expression *je-m'en-foutisme* comprend les lexies MOI (sous forme de *je*), SE (sous forme de *me*), EN et FOUT(-re), mais selon la tradition lexicographique — avec laquelle nous sommes complètement en accord —, ce n'est pas un phrasème : c'est un seul mot (= un seul mot-forme qui appartient à un lexème). Le même traitement est réservé à des expressions comme *sans-abri*, *qu'en-dira-t-on* ou *m'as-tu-vu*. Beaucoup d'autres lexies "suspectes", c'est-à-dire des lexies qui ont l'air d'être constituées d'autres lexies et donc être des locutions, ne sont pas en fait des locutions, mais des lexèmes ; leur aspect multilexémique présumé ne relève que de l'étymologie. Pour savoir si une expression phraséologisée L est vraiment une expression multilexémique, c'est-à-dire un syntagme, et donc un phrasème lexie ou une locution, on peut se servir de l'heuristique ci-dessous :

Une lexie "suspecte" L est un phrasème, c'est-à-dire une locution, si et seulement si sa structure SyntS satisfait simultanément les deux conditions suivantes :

- 1) elle est assez régulière pour que les règles SyntS de **L** puissent s'y appliquer de façon standard (de sorte que L doit être représentée au niveau SyntS par un arbre SyntS régulier) ;
- 2) elle contient au moins deux lexèmes pleins.

La deuxième condition exclut des locutions les formes analytiques — notamment, les verbes pronominaux, car le marqueur de réflexivité SE n'est pas un lexème plein. Ainsi, même si au niveau de la SSyntS les verbes comme SE TROUVER, SE MOQUER, SE FORMALISER, etc. sont représentés par deux nœuds, ils ne sont pas considérés comme des locutions, puisqu'un de leurs nœuds est un lexème structural. (Un lexème *plein* est un lexème qui n'est pas un lexème structural. Un lexème *structural* est un lexème impliqué plutôt dans la grammaire que dans le lexique ; c'est soit une préposition ou une conjonction régie, soit le marqueur d'un grammème.)

Nous avons intérêt à représenter une lexie L soupçonnée d'être multilexémique par un arbre SyntS si et seulement si cet arbre peut être réalisé, dans le processus de synthèse, par des règles "normales" du module SyntS et des modules Morph de la langue, qui s'appliquent à cet arbre de la même façon qu'à n'importe quel autre arbre syntaxique de surface. Par exemple, l'expression [SE CRÊPER LE CHIGNON] est une lexie multilexémique, donc une locution, car elle doit être représentée au niveau SyntS par un arbre à quatre nœuds (SE, CRÊPER, LE et CHIGNON, dont deux — CRÊPER et CHIGNON — sont des lexèmes pleins). Cet arbre est traité par le module SyntS tout comme n'importe quel arbre SyntS d'un nombre infini d'expressions similaires, comme *se laver les mains*, *se couper les cheveux*, *se détruire la santé*, *se faire une réputation*, etc. Il faut, bien sûr, prendre en considération également le traitement phonologique et prosodique de l'expression résultante : si elle peut ou doit être prononcée comme un syntagme multilexémique (avec des pauses caractéristiques de syntagmes), cela veut dire que nous avons affaire à un phrasème.

Dans la même veine, si la lexie suspecte L comprend la préposition finale À ou DE, cette préposition doit apparaître dans la SSyntS comme un nœud à part, car elle doit subir les règles morphologiques standard de contraction (*jusqu'au mois de mars*, *quant au père*, *vis-à-vis du père*). Cependant, cela ne signifie pas nécessairement que l'expression correspondante est un phrasème. Ainsi, les expressions comme *hors de*, *jusqu'à*, *quant à* et *vis-à-vis de* ont les arbres SyntS HORS→DE, JUSQU'→À, QUANT→À et VIS-À-VIS→DE. Mais ces expressions ne sont pas des phrasèmes : la préposition À/DE est ici vide, régie par l'autre élément constituant, — c'est-à-dire, cette préposition est un mot structural. Les expressions en question sont constituées d'un lexème plein (= une préposition HORS, JUSQU', QUANT ou VIS-À-VIS) et d'un lexème grammatical (= une préposition régie). Le même traitement est réservé à l'expression FACE→À [N], où FACE doit être traité comme une préposition, homophone au nom FACE. (On a d'autres expressions similaires : GRÂCE→À [N], SUITE→À [N] ou LE LONG→DE [N].) Deux remarques semblent de mise ici.

- Les prépositions QUANT, VIS-À-VIS et FACE sont des lexèmes à distribution unique — en ce sens qu'ils ne s'utilisent pas tout seuls, sans l'autre préposition qu'ils régissent. (D'autres lexèmes à distribution unique de types différents sont connus en français : BAYER [*aux corneilles*], [*conter*] FLEURETTE, [*faire*] FLORÈS, FOR [*intérieur*], [*au*] FUR [*et à mesure*], [*courir le*] GUILLEDOU, [*crier*] HARO, [*il y a belle*] LURETTE, ...) Cela, cependant, n'est pas pertinent pour la solution proposée au traitement des locutions exocentriques.

- Mais voici ce qui est pertinent pour cette solution : elle exige que nous admettions en français une construction à double préposition, cf. :

$$X_{(\text{Prép})\text{-auxiliaire-prépositionnelle}} \rightarrow Y_{(\text{Prép})\text{-prépositionnelle}} \rightarrow N$$

(*quant-aux-prépos* → *à-prépos* → *Jean*, *face-aux-prépos* → *à-prépos* → *problème*).

Maintenant, si la lexie suspecte a un arbre SyntS “bizarre” qui ne peut pas être traité par les règles syntaxiques standard du modèle linguistique, L est décrite comme une lexie synchroniquement **monolexémique**, c’est-à-dire non pas comme un phrasème, mais comme un seul mot-forme, peu importe son orthographe (avec ou sans le trait d’union) ou son étymologie (historiquement, L peut être dérivée ou composée ou encore être un syntagme lexicalisé). En voici des exemples :

[*un*] *boit-sans-soif*, [*un*] *corps à corps*, [*un*] *contre la montre*, [*une*] *deux-chevaux*, *en outre*, [*un*] *m’as-tu-vu*, [*un*] *qu’en-dira-t-on*, [*un*] *rendez-vous*, [*un*] *sans-abri*, [*des*] *prêt-à-porter*, *parce que*, *bien que*, *bien sûr*, *quand même*, *à bas* [N], *à part* [N], *par ailleurs*, *à bras-le-corps*, *somme toute*, *quelque part* et *nulle part* [adverbes pronominaux locatifs], *c’est-à-dire*, ...

Ces expressions phraséologiques sont, comme il a été dit ci-dessus, des mots composés phraséologisés. (Ce sont des mots composés₂ au sens de Mel’čuk 1993: 364 et 1997: 90.) Les mots composés phraséologisés devraient s’écrire — dans une orthographe idéale — toujours en un seul mot ou avec un trait d’union, ce qui s’avère vrai pour beaucoup d’entre eux (mais pas pour tous : cf. *peut-être* vs *bien sûr*, *toutefois* vs *tout à fait*, *bonhomme* [malgré *bonshommes* !] vs *bonne femme*, *autour* [de N] vs *à travers* [N], *grand-chose* vs *quelque chose* [masculin !], *qu’en-dira-t-on* vs *à la va comme je te pousse*, *partout* vs *par contre*⁹). Pour les mots composés phraséologisés que l’orthographe officielle présente sans trait d’union, nous avons besoin d’une notation spéciale, les symboles ‘ ’ étant réservés aux locutions véritables. Nous proposons l’usage du symbole _ pour indiquer un mot composé phraséologisé ; dans nos représentations nous écrirons donc [*un*] *corps_à_corps*, *par_contre*, *comme_quoi* et *bien_sûr*.

Malheureusement, l’histoire ne finit pas là. Que doit-on faire avec les expressions phraséologiques du type SANS COUP FÉRIR ≈ ‘sans combattre’ ? Il est gênant d’appeler une telle expression un mot composé (entre autres, elle se prononce comme un syntagme — avec des pauses possibles) ; cependant, les règles “normales” SyntS du français ne traitent pas les

⁹ À l’inverse, l’orthographe française utilise le trait d’union dans beaucoup de cas où on a affaire aux locutions : *bec-de-cane*, *nid-de-poule*, *loup-garou*, *homme-grenouille*, *sofa-lit* et *tout-puissant* sont des syntagmes — puisque, entre autres, au moins leur premier constituant (ou même tous les deux) est pluralisé et/ou féminisé de façon standard. Si nous considérons ces

expressions où un nom sans déterminant remplissant le rôle d'un CO^{dir} précède le verbe dont il dépend (de plus, le verbe FÉRIR ne s'utilise pas en français moderne en dehors de ce phrasème : c'est un lexème à distribution unique). Pourtant, cette expression n'est pas exceptionnelle : on a encore SANS BOURSE DÉLIER 'sans être obligé de payer quoi que ce soit', [*geler*] À PIERRE FENDRE 'très fort' et peut-être plusieurs autres expressions du même type (par exemple, [*savoir*] RAISON GARDER). Pour les cas de ce genre, on peut introduire le nom de tour figé. Deux stratégies peuvent être envisagées en ce qui concerne la description des tours figés : ils peuvent être assimilés soit aux mots composés phraséologisés, soit aux locutions.

- Première solution : un tour figé est mis sur un seul nœud de la SSyntS et ne subit pas l'action des règles SyntS et Morph — tout comme un mot composé phraséologisé ; sa structure SyntS intérieure peut être indiquée dans sa description, si l'on juge cela utile.

- Deuxième solution : un tour figé reçoit un arbre SyntS comme toutes les locutions et l'on a un sous-module spécial de la syntaxe de surface qui devra s'occuper des expressions de ce type.

Personnellement, nous privilégions la deuxième solution. En effet, le CO^{dir} non déterminé est courant dans la phraséologie française (*donner suite, porter atteinte, porter plainte, prendre fuite, ...*) et doit donc être permis par la syntaxe — à l'intérieur des phrasèmes, bien sûr. Ce qui doit être prévu spécialement pour les expressions en cause, c'est juste l'antéposition du CO^{dir}.

La PartDiscS pour un tour figé est déterminée de la même façon que pour les lexèmes ou les locutions, selon la solution adoptée précédemment.

6. Analyse d'un cas difficile

Pour rendre notre exposé plus convaincant, nous allons considérer un cas de figure instructif : celui des locutions nominales et prépositionnelles qui peuvent ou doivent se trouver en position de modificateur de nom ou d'attribut prédicatif de la copule et des verbes assimilables. Nous pouvons réunir ici les locutions et les mots composés phraséologisés car du point de vue qui nous intéresse maintenant les deux se comportent de la même façon.

6.1. Syntagme nominal/prépositionnel à comportement "adjectival" vs adjectif invariable

Certaines locutions nominales ou prépositionnelles, ainsi que certains mots composés phraséologisés nominaux et adverbiaux, s'utilisent surtout ou même exclusivement dans les deux positions syntaxiques types de l'Adj(ectif) :

expressions comme des mots composés phraséologisés, nous devrions admettre des opérations

- 1) en tant que modificateur syntaxique du N (combat **corps_à_corps**, course **contre la montre**¹⁰, accent **à couper au couteau**) ;
- 2) en tant que dépendant attributif de la copule (*être d'accord*, *être en miettes*, *être hors service*).

Cela peut facilement entraîner la confusion de telles expressions avec les Adj de surface. Effectivement, on peut se demander si on ne devrait pas considérer les phrasèmes de type **CONTRE LA MONTRE**, **D'ACCORD**, etc. et les mots composés phraséologisés de type **CORPS_À_CORPS** (dans les emplois indiqués) comme des adjectifs invariables — ce qui impliquerait, entre autres, le rejet du principe que la pseudo-PartDiscS d'un phrasème est la PartDiscS de sa tête SyntS. Nous pensons que la réponse à cette question est négative, cela pour deux raisons.

- D'une part, le français utilise largement la construction "N + N_{apposition}", où une expression nominale libre apparaît en tant que modificateur libre de nom, cf. :

banlieue dépotoir, Bibliothèque François Mitterrand, Centre Pompidou, coin repas, date butoir, papier toilette, pause café, poche revolver, ticket restaurant, ...

On ne peut pas déclarer tous ces noms des adjectifs invariables, car l'inventaire des noms qui peuvent occuper cette position syntaxique est pratiquement illimité.

La construction "ÊTRE_{copule} + Prép + N" avec un syntagme libre "Prép + N" n'est pas moins répandue :

être pour/contre la guerre, être sans lunettes, être en deuil, être avec sa mère, ...

Insistons sur le fait que les locutions prépositionnelles ont des usages syntaxiques fort variés, tout comme les syntagmes prépositionnels libres, cf. :

un homme sans chapeau ~ danser sans chapeau

vivre à Paris ~ aller à Paris ~ les manifestations à Paris

Marie avec son enfant ~ être avec Y ~ lier Y avec Z

un sac en plastique ~ parler en spécialiste ~ faire qqch. en admiration, etc.

morphologiques à l'intérieur des mots-formes.

¹⁰ L'expression nominale [*un*] *contre_la_montre* est un nom composé phraséologisé ; cf. des paires similaires : [*restaurant*] *quatre_étoiles* vs [*un*] *quatre_étoiles*, [*véhicule*] *deux_roues* vs [*un*] *deux_roues*, etc.

• D'autre part, les adjectifs invariables du français possèdent au moins trois propriétés que les syntagmes nominaux/prépositionnels ne partagent pas : un Adj est possible dans la construction elliptique avec un déterminant (*Je prends la rouge*), un Adj peut être un attribut prédicatif avec un verbe du type DEVENIR ou RENDRE, et certains Adj peuvent être antéposés ; voir la sous-section 6.2.

Donc, dans les expressions *course contre la montre* et *combat corps à corps*, la locution \lceil CONTRE LA MONTRE \rceil , qui est un syntagme prépositionnel, et le mot composé phraséologisé CORPS_À_CORPS, qui est un nom, remplissent le rôle syntaxique d'apposition. Si une locution nominale/prépositionnelle ou bien un nom s'utilise de préférence — ou même toujours — dans la position d'apposition nominale, on peut caractériser cette lexie par l'indication "emploi adjectival", tel que proposé ci-dessus, et préciser son comportement par le trait syntaxique « adnom(inal) ».

Pour caractériser (dans un dictionnaire) le comportement SyntS des locutions prépositionnelles de façon plus précise, nous nous devons de développer un système de traits syntaxiques du type illustré ci-dessous :

« adnom(inal) », « adverbale-compl », « adverbale-manière », « adverbale-locatif »,
 « adverbale-temps », « adcopul(atif) », « interj(ection) », « (syntagme) absolu », ...

Ce seront les mêmes traits syntaxiques qui seront pertinents pour les prépositions — et pour les adverbes en général — dans les syntagmes libres. Nous pouvons les rendre aussi détaillés et précis que nous voulons.

6.2. Tests syntaxiques pour les adjectifs français

Faire une distinction claire entre les syntagmes nominaux ou prépositionnels et les adjectifs invariables exige des tests syntaxiques, sur lesquels notre intuition pourrait d'appuyer. Nous pouvons en proposer trois : un Adj français, même invariable, possède au moins les trois propriétés suivantes qui l'opposent aux expressions nominales et prépositionnelles utilisées "adjectivement".

1) Un Adj, y compris des Adj morphologiquement invariables, peut s'utiliser dans la construction de nominalisation contextuelle avec l'article, où l'on observe l'ellipse du nom modifié N : "Art Adj" (⇐ "Art N Adj"). Dans cette construction, un Adj peut être masculin ou féminin, au singulier ou au pluriel — en fonction des caractéristiques grammaticales du N éliidé :

le standard (et *le non standard*) [deux programmes]

la standard (et *la non standard*) [deux règles]

les standard (et les non standard) [programmes ou règles]

le bordeau (et le bleu) [deux pulls]

la bordeau (et la verte) [deux robes]

les bordeau (et les vertes) [robes]

Par contre :

a) Un N ou un syntagme nominal ne peut pas, bien entendu, avoir les deux genres. Ainsi, on voit bien la différence entre *copie PIRATE_{Adj}* et *passager VICTIME_N de l'accident* :

le pirate et le légal [deux disques],

la pirate et la légale [deux copies] ;

mais **le victime* ne peut être correct dans aucune circonstance.

b) Un syntagme prépositionnel entre en construction de nominalisation contextuelle avec le nom pronominal CELUI, où un Adj est impossible, et il ne peut pas entrer en telle construction avec l'article :

ceux d'accord et ceux pas d'accord

VS

**ceux rouges et ceux blancs* ;

les rouges et les blancs

VS

**les d'accord et les pas d'accord.*

2) Un Adj peut s'utiliser avec les verbes copules DEVENIR (inchoatif) et RENDRE (factitif), ce qui est très difficile pour un syntagme prépositionnel :

Il est devenu heureux/consentant/fonctionnel/chic/standard/kaki

VS

Il est devenu ?d'accord/?en service/?sans vergogne.

Ça l'a rendu heureux/consentant/fonctionnel/chic/standard/kaki

VS

*Ça l'a rendu ?d'accord/?en service/*sans vergogne.*

Par contre, un syntagme prépositionnel se combine avec d'autres verbes inchoatifs et factitifs, avec lesquels un Adj est impossible :

se mettre d'accord <dans tous ses états> ou entrer en service ;

mettre [qqn] d'accord <dans tous ses états> ou mettre [qqch.] en service

3) Certains Adj, même invariables, peuvent (ou doivent) s'antéposer, ce qui est exclu pour un syntagme nominal ou prépositionnel :

une bande de *chouettes* types, la *soi-disant* comtesse, de *chic* voyages ou *feu* mes parents¹¹.

7. Illustrations

Nous donnons ci-dessous un petit échantillon d'expressions phraséologiques avec la caractérisation syntaxique proposée — la PartDiscS pour les mots composés phraséologisés et la pseudo-PartDiscS pour les locutions, accompagnée de la donnée de la PartDiscP (sous la forme d'une indication de type "emploi ...al") ainsi que des traits syntaxiques appropriés.

À_BAS [N] : Claus (« interj », « insubord! ») [mot composé phraséologisé]

À L'ADRESSE⁷ [de N] : locution prépositionnelle (« adverbial », « adnom(inal) ») [*une lettre à son adresse*]

À NE PAS METTRE UN CHIEN DEHORS⁷ : locution prépositionnelle, emploi adjectival (« adnom! ») [= AntiBon(*temps*)]

À PART¹ [N] : locution prépositionnelle (« préposition ») [*À part toi, tout le monde est prêt.*]

À PART² : locution prépositionnelle (« adverbial », « adnom ») [*considérer ce phénomène à part, mettre ce personnage à part, une section à part*]

À PART ENTIÈRE⁷ : locution prépositionnelle, emploi adjectival (« adnom! ») [*une discipline scientifique à part entière*]

À_PROPOS : Adv [mot composé phraséologisé]¹²

À PROPOS⁷ [de N] : locution prépositionnelle (« prép(osition) »)

BEL_ET_BIEN : Adv [mot composé phraséologisé]

BIEN ENTENDU⁷ : locution adjectivale, emploi adverbial (« parenth »)

¹¹ La cliticisation par *le* neutre dans la position d'attribut de la copule que G. Gross (1996 : 90-91) propose comme critère du statut d'adjectif ne peut pas être utilisée : c'est une propriété de tout attribut de la copule qui ne signale pas un adjectif en particulier (— *Jean est encore la victime.* — *Eh oui, il l'est toujours* ; ou bien : — *Jean est sans moyens d'existence.* — *Eh oui, il l'est toujours*).

¹² L'expression *à propos de N* est encodée comme un mot composé phraséologisé qui régit la préposition DE : À_PROPOS [de N] (on n'a pas *à *son propos*, cf. *à son adresse*). Cet À_PROPOS est muni de trait syntaxique « prép(osition) », ce qui le distingue de *à propos* adverbial (*Tu as dit cela très à propos*).

- 「BOUILLIE POUR LES CHATS」: locution nominale
- 「CHOSE CERTAINE」: locution nominale, emploi adverbial (« parenth ») [*Il sera, chose certaine, en retard.*]
- 「COMME DU POISSON POURRI」: locution conjonctionnelle, emploi adverbial (« adverbial-manière! ») [= Magn(*engueuler*)]
- 「COMME UNE QUEUE DE PELLE」: locution conjonctionnelle, emploi adverbial (« adadj! ») [= Magn(*rond*)]
- 「COMME UNE VACHE ESPAGNOLE」: locution conjonctionnelle, emploi adverbial (« adverbial-manière! ») [= AntiBon(*parler français*)]
- 「D'ACCORD」_I: locution prépositionnelle, emploi adjectival (« adcopul », « adnom(inal) ») (*Elle est d'accord ; Les étudiants d'accord doivent se présenter...*)
- 「D'ACCORD」_{II}: locution prépositionnelle, emploi clausatif (« phras », « interj », « insubord! ») (*— Tu viens ?— D'accord !*)
- D'ACCORD peut également être décrit comme un mot composé phraséologisé ; personnellement, nous préférons une telle description (cf. l'abréviation courante *d'ac*). Nous citons ici la description en tant que locution uniquement pour illustrer les possibilités théoriques.
- 「DANS LE SENS DES AIGUILLES D'UNE MONTRE」: locution prépositionnelle (« adverbial-manière », « adnom »)
- 「DE COMBAT」: locution prépositionnelle, emploi adjectival (« adnom! ») [*avons de combat*]
- DE_PLUS_BELLE: Adv [mot composé phraséologisé]
- 「EN CUL DE POULE」: locution prépositionnelle, emploi adjectival (« adnom », « adadj ») (*Elle avait la bouche en cul de poule*) [= FL_{non-stand}(*bouche/sourire*)]
- 「EN FLÈCHE」: locution prépositionnelle, emploi adverbial/adjectival (« adverbial-manière », « adnom-manière ») [= Magn(*montée*) : *la montée en flèche*]
- 「EN MIETTES」: locution prépositionnelle, emploi adjectival (« adnom », « adcopul », « adverbial-compl(étif) »)
- 「EN SERVICE」: locution prépositionnelle, emploi adjectival (« adnom », « adcopul », « adverbial-compl(étif) ») [*guichet automatique en service, remettre [N] en service*]
- 「ENTRE CHIEN ET LOUP」: locution prépositionnelle, emploi adverbial/adjectival (« adverbial-temps », « adnom-temps ») (*Il est arrivé entre chien et loup ; cette heure entre chien et loup*)
- 「NEZ DANS L'ASSIETTE」: locution nominale, emploi adverbial (« absolu! »)
- N'EMPÊCHE [*que PROP*]: Claus (« insubord! ») [mot composé phraséologisé]

PAR_CONTRE : Adv («parenth ») [mot composé phraséologisé]

POINT DE VUE : locution nominale

PAR-DESSUS LE MARCHÉ : locution prépositionnelle, emploi adverbial

QUAND_MÊME : Adv («parenth ») [mot composé phraséologisé]

RUBIS SUR L'ONGLE : locution nominale, emploi adverbial (« adverbial ! » [= FL_{non-stand}(payer)])

SANS VERGOGNE : locution prépositionnelle, emploi adjectival/adverbial (« adverbial-manière », « adnom ») [*aborder le sujet sans vergogne* ; *Il est un menteur sans vergogne*]

SOUS LES VERROUS : locution prépositionnelle (« adverbial-locatif ») (*Le directeur a envoyé sous les verrous des personnes considérées intouchables*).

SUR FACTURE : locution prépositionnelle, emploi adverbial (« adadj ! ») [= Magn(*garanti*)]

Pour terminer, nous aimerions faire une remarque sur les locutions qui n'existent que comme élément de la valeur d'une fonction lexicale : par exemple, À NE PAS METTRE UN CHIEN DEHORS (L = *temps*), COMME UNE VACHE ESPAGNOLE (L = *parler français*), SUR FACTURE (L = *garanti*). De telles locutions ne sont entrées dans le dictionnaire que dans l'article de L, puisqu'elles s'utilisent seulement auprès de L, jamais dans d'autres contextes. Par conséquent, son propre article de dictionnaire serait complètement redondant.

Remerciements

Le premier jet de cet article a été écrit lors de mon séjour à Paris en été 2004 en tant que titulaire de la Chaire Blaise Pascal. Plusieurs collègues et amis ont collaboré à son amélioration. Je dois le plus à A. Polguère : ce sont nos engueulades régulières au sujet des PartDisc des expressions phraséologisées qui m'ont poussé et m'ont aidé à travailler sur ce texte. Beaucoup de contre-exemples et de suggestions utiles me sont venues de S.-A. Leblanc. M. Alonso Ramos, L. Iordanskaja et A. Polguère ont accepté de lire les versions préliminaires ; la version préfinale a été relue par L. Iordanskaja, S.-A. Leblanc, M.-C. L'Homme, et la version finale — par S. Kahane, J. Milićević et A. Polguère. J'exprime ma gratitude la plus cordiale à toutes ces personnes pour leur contribution autant désintéressée que fructueuse.

Abréviations et notations

L	unité lexicale (= lexie) donnée	-S	de surface
L	langue particulière donnée	S-	structure
Morph	morphologique	SSyntP	structure syntaxique profonde
PartDisc	partie du discours	SSyntS	structure syntaxique de surface
-P	profond	⌈L ₁ + L ₂ + L ₃ ⌋	locution constituée de lexèmes L ₁ , L ₂ et L ₃
Rel	relation	L ₁ _L ₂	mot composé phraséologisé

Igor Mel'čuk, Observatoire de linguistique Sens-Texte,
 Département de linguistique et de traduction, Université de
 Montréal, BP 6128 Centre-ville, Montréal H3C 3J7, Canada
 igor.melcuk@umontreal.ca

Summary

1. An idiom is a lexical unit [= LU] and must have its own lexical entry in the dictionary; in the Deep-Syntactic Structure [= DSyntS] of a sentence it occupies a single node, but corresponds to a sub-tree in the Surface SyntS [= SSyntS]—since at this level an idiom is a regular phrase. In this connection, the problem arises: How should one assign the part of speech to an idiom in a dictionary for the general public?
2. Parts of speech [= PartSp] are discussed in general terms. A distinction between Deep PartSp (language-universal) and Surface PartSp (language-specific) is proposed; both are strict partitions of LUs according to the sets of linguistic rules applicable to LUs. In addition, syntactic features are introduced to mark LUs in the dictionary; they characterize the syntactic behavior of LUs without partitioning them: a syntactic feature specifies, for an LU L, a set of constructions in which L can appear.
3. The PartSp of a one-word French LU is specified in terms of five Deep PartSp and eight Surface PartSp.
4. An idiom receives a *pseudo*-SPartSp, i.e., a characterization as a phrase, and a DPartSp in the form of an expression «used X-ally», where X is a Deep PartSp (e.g., «used adverbially»). Thus, *en miettes* ‘smashed to smithereens’ is encoded as «prepositional phrase, used adjectivally» (*une voiture en miettes* ‘car in smithereens’, *La voiture était en miettes* ‘The car was in smithereens’).
5. Some phraseological expressions are not idioms, but compound words (e.g., such as *en vain* ‘in vain’ or *par contre* ‘on the other hand’): if considered idioms, their SSyntS would not be ‘normal,’ in that it would not be processable by general rules of the language. A phraseologized compound is represented by a single node in the SSyntS of the sentence and is described in the dictionary as a one-word LU.
6. In French, nominal and prepositional idioms used adjectivally (e.g., *voiture en miettes*) contrast with invariable adjectives (e.g., *règle standard* ‘standard rule’, *copie pirate* ‘pirate copy’); some syntactic tests are introduced to identify invariable adjectives.

7. The claims made in the article are illustrated with a small list of French idioms and phraseologized compounds, supplied with PartSp indications as proposed.

Резюме

1. Идиома является лексической единицей [= ЛЕ], и как таковая, она должна иметь в толковом словаре отдельную статью. В связи с этим встает следующая проблема: как приписывать идиомам в словаре часть речи? Ведь в Глубинно-Синтаксической Структуре [= ГСинтС] фразы идиома занимает один узел; однако в Поверхностно-СинтС [= ПСинтС] она представлена соответствующим поддеревом, поскольку на этом уровне она является словосочетанием.

2. В ходе общего обсуждения частей речи [= ЧР] предлагается различать глубинные (универсальные) и поверхностные (специфические) ЧР. ЧР представляют собой классы разбиения ЛЕ данного языка в соответствии с наборами правил, применяемых к этим ЛЕ. Наряду с ЧР, в словаре предлагается использовать синтаксические признаки: они не задают разбиения ЛЕ, но для каждой данной ЛЕ определяют множество синтаксических конструкций, в которых эта ЛЕ может употребляться.

3. Синтаксическое поведение французских однословных ЛЕ описывается пятью глубинными и восемью поверхностными ЧР.

4. Так как синтаксически идиома — это обычное словосочетание (а не однословная ЛЕ), она не может иметь поверхностную ЧР; вместо этого, для идиомы указывается ее *псевдо*-ЧР, т.е. синтаксическая характеристика соответствующего словосочетания. Указывается также и ее глубинная ЧР — в виде указания «Х-вое употребление», где Х — глубинная ЧР (например, «наречное употребление»). Так, выражение *en miettes* букв. ‘в крошки’ описывается как «предложная группа, адъективное употребление» (ср. *une voiture en miettes* букв. ‘машина [разбитая] в крошки’, *La voiture était en miettes* букв. ‘Машина была [разбита] в крошки’).

5. Некоторые фразеологические выражения (например, типа *en vain* ‘напрасно’ или *par contre* ‘напротив’) являются не идиомами, а сложными словами. Если считать их идиомами, их ПСинтС оказывается “ненормальной” — в том смысле, что она не может обрабатываться стандартными правилами данного языка. Фразеологизованное сложное слово занимает один узел в ПСинтС фразы и описывается в словаре, как любая однословная ЛЕ.

6. Во французском языке именные и предложные идиомы в адъективном употреблении (например, *voiture en miettes*) противопоставляются неизменяемым прилагательным (например, *règle standard* ‘стандартное правило’, *copie pirate* ‘пиратская копия’); предлагаются синтаксические тесты для неизменяемых прилагательных французского языка.

7. В качестве иллюстрации приводится небольшой список французских идиом и фразеологизованных сложных слов, снабженных указаниями о ЧР в соответствии с предложениями настоящей статьи.

Ouvrages cités

ABEILLÉ, Anne, 1989: «L'unification dans une grammaire d'arbres adjoints : quelques exemples en syntaxe française». *t.a.information*, 30/1-2, pp. 69-112.

APRESJAN, Jurij, 1983: «Sintaksičeskie priznaki dlja atributivnyx konstrukcij s objazatel'nyx zavisimym pri atribute», *Wiener Slawistischer Almanach*, 11, pp. 25-59.

APRESJAN, Jurij, 1985: «Sintaksičeskie priznaki leksem», *Russian Linguistics*, 9/2-3, pp. 289-317.

Apresjan, Jurij, Gecelevič, Elena, Krysin, Leonid, Lazurskij, Aleksandr, et Percov, Nikolaj, 1984: *Lingvističeskoe obespečenie sistemy francuzsko-russkogo avtomatičeskogo perevoda ÈTAP-1*, Moskva, Institut Russkogo jazyka AN SSSR.

Apresjan, Jurij, Boguslavskij, Igor', Iomdin, Leonid, Lazurskij, Aleksandr, Sannikov, Vladimir, et Cinman, Leonid, 1989: *Lingvističeskoe obespečenie sistemy ÈTAP-2*, Moskva, Nauka.

APRESJAN, Jurij, BOGUSLAVSKIJ, Igor', IOMDIN, Leonid, LAZURSKIJ, Aleksandr, MITJUŠIN, Leonid, SANNIKOV, Vladimir, et CINMAN, Leonid, 1992: *Lingvističeskij processor dlja složnyx informacionnyx sistem*, Moskva, Nauka.

BAKER, Mark, 2003: *Lexical Categories. Verbs, Nouns, and Adjectives*, Cambridge, Cambridge University Press.

BECK, David, 2002: *The Typology of Parts of Speech Systems. The Markedness of Adjectives*, New York—London, Routledge.

COLOMBAT, Bernard, réd., 1988: *Les parties du discours*, Paris, Larousse [= *Langages* 92].

DUNETON, Claude, et CLAVAL, Sylvie, 1990: *Le Bouquet des expressions imagées*, Paris, Édition du Seuil.

GARDE, Paul, 1981: «Des parties du discours notamment en russe», *BSLP*, 76/1, pp. 155-189.

GROSS, Gaston, 1996: *Les expressions figées en français*, Gap — Paris, Orphrys.

JESPERSEN, Otto, 1965 [1924]: *The Philosophy of Grammar*, New York—London, W.W. Norton.

LINGUA, 1967: *Lingua*, vol. 17 [le volume dédié aux classes de mots].

LUBENSKY, Sophia, 1995: *Russian-English Dictionary of Idioms*, New York, Random House.

MEL'ČUK, Igor, 1978: «A New Kind of Dictionary and its Role as a Core Component of Automatic Text Processing Systems», *T.A. Informations*, 19/2, pp. 3-8.

- MEL'ČUK, Igor, 1988a: *Dependency Syntax: Theory and Practice*, Albany, N.Y., The SUNY Press.
- MEL'ČUK, Igor. 1988b: «Semantic Description of Lexical Units in an Explanatory Combinatorial Dictionary: Basic Principles and Heuristic Criteria», *International Journal of Lexicography*, 1/3, pp. 165-188.
- MEL'ČUK, Igor, 1993: *Cours de morphologie générale. Vol. 1*. Montréal — Paris, Les Presses de l'Université de Montréal/C.N.R.S.
- MEL'ČUK, Igor, 1995: «Phrasemes in Language and Phraseology in Linguistics», in EVERAERT, M., VAN DER LINDEN, E.-J., SCHENK, A., and SCHREUDER, R., eds, *Idioms. Structural and Psychological Perspectives*, Hillsdale, N.J.—Hove, Lawrence Erlbaum Associates, pp. 167-232.
- MEL'ČUK, Igor, 1997a: *Vers une linguistique Sens-Texte. Leçon inaugurale*, Paris. Collège de France.
- MEL'ČUK, Igor, 1997b: *Cours de morphologie générale. Vol. 4*. Montréal — Paris, Les Presses de l'Université de Montréal/C.N.R.S.
- MEL'ČUK, Igor, 2001: «Language: Dependency», in SMELSER, Neil J., and BALTES, Paul B., eds, *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, vol. 12, Amsterdam, Elsevier, pp. 8336-8344.
- MEL'ČUK, Igor, 2003a: «Levels of Dependency in Linguistic Description: Concepts and Problems», in: AGEL, V., EICHINGER, L., EROMS, H.-W., HELLWIG, P., HERRINGER, H. J., LOBIN, H., eds., *Dependency and Valency. An International Handbook of Contemporary Research*, vol. 1, Berlin—New York, W. de Gruyter, pp. 188-229.
- MEL'ČUK, Igor, 2003b: «Collocations dans le dictionnaire», in: SZENDE, Thomas, réd., *Les écarts culturels dans les Dictionnaires bilingues*, Paris, Honoré Champion, pp. 19-64.
- MEL'ČUK, Igor, CLAS, André ET POLGUÈRE, Alain, 1995: *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Bruxelles, Duculot.
- MEL'ČUK, Igor, IORDANSKAJA, Lidija, et ARBATCHEWSKY-JUMARIE, Nadia, 1981: «Un nouveau type de dictionnaire», *Cahiers de lexicologie*, 38/1, pp. 3-34.
- MEL'ČUK, Igor, et PERTSOV, Nikolaj, 1975: *Model' anglijskogo poverxnostnogo sintaksisa. Priloženija k perečnju sintagm*. Moskva: Institut ruskogo jazyka AN SSSR.
- MEL'ČUK, Igor, et PERTSOV, Nikolaj, 1987: *Surface Syntax of English*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins.

SCHACHTER, Paul, 1985: «Parts-of-Speech Systems», in SCHOPEN, Timothy, ed., *Language Typology and Syntactic Description. Vol. I. Clause Structure*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 3-61.

TESNIÈRE, Lucien, 1959: *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

ŽOLKOVSKIJ, Aleksandr, 1971: *Sintaksis somali*, Moskva, Nauka.